

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 11 mars 2024 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et Mme Cynthia Rodrigue, assistante-greffière.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 2 995 984 SITUÉ SUR LA 125^E RUE

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le lot 2 995 984 situé sur la 125^e Rue qui vise à permettre d'aménager une aire de stationnement devant la façade principale d'un multifamilial projeté. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 911-2024

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 911-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'augmenter le nombre d'étages permis du côté est du boulevard Lacroix, entre la 135^e Rue et la 136^e Rue.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 37.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 24-13921

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par l'assistante-greffière

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par l'assistante-greffière en ajoutant l'item suivant :

5.23 Embauche de personnel à l'entretien ménager pour le centre de ski.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 24-13922

Séance ordinaire du 26 février 2024

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que l'assistante-greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par l'assistante-greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 24-13923

Adoption du projet de Règlement numéro 912-2024

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de **Règlement numéro 912-2024 concernant la division du territoire de la municipalité en 8 districts électoraux** soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

QUE le texte du projet de **Règlement numéro 912-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13924

Adoption du projet du Règlement numéro 913-2024

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 913-2024 amendant le Règlement de lotissement numéro 151-2005 et le Règlement de construction numéro 152-2005 afin d'actualiser les normes**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 11 mars 2024 au 8 avril 2024 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 8 avril 2024 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du projet du **Règlement numéro 913-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13925

Adoption du premier projet de Règlement numéro 914-2024

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 914-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'actualiser les normes relatives à l'architecture**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 11 mars 2024 au 8 avril 2024 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 8 avril 2024 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 914-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTIONS NO 24-13926

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 29 février 2024, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 2 882 059,03 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 882 059,03 \$ couvrant la période du 16 février 2024 au 29 février 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13927

Adjudication du contrat pour le marquage de chaussées pour la saison 2024

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC.	98 349,62 \$
9254-8783 QUÉBEC INC. (LIGNES MASKA)	138 659,85 \$
LIGNES-FIT INC.	219 051,50 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC.;**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC.** le contrat **pour le marquage de chaussées pour la saison 2024** pour un montant total de **98 349,62 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13928

Adjudication du contrat pour les travaux sur demande pour l'installation et la réparation de conduites pluviales dans les fossés

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 8 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
DULAC ET FILS CIE LTÉE	98 312,38 \$
EXCAVATION TRANSCO INC.	113 837,82 \$
EXCAVATION LAPOINTE ET FILS INC.	124 936,22 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **DULAC ET FILS CIE LTÉE;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **DULAC ET FILS CIE LTÉE** le contrat **pour les travaux sur demande pour l'installation et la réparation de conduites pluviales dans les fossés** pour un montant total de **98 312,38 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé selon la demande réelle à même le surplus accumulé Nouvelle Ville et le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13929

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de travaux arboricoles pour divers terrains et emprises municipales pour le Service des travaux publics pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 9 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
QUÉBEC ARBRE INC.	36 677,03 \$
7762763 CANADA INC.	39 896,33 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **QUÉBEC ARBRE INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **QUÉBEC ARBRE INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande de travaux arboricoles pour divers terrains et emprises municipales pour le Service des travaux publics pour une période de 12 mois** débutant le 1^{er} avril 2024 pour un montant total de **36 677,03 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13930

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de travaux arboricoles pour divers parcs pour le Service des loisirs et de la culture pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 9 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
7762763 CANADA INC.	35 423,80 \$
QUÉBEC ARBRE INC.	35 900,94 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **7762763 CANADA INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **7762763 CANADA INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande de travaux arboricoles pour divers parcs pour le Service des loisirs et de la culture pour une période de 12 mois** débutant le 1^{er} avril 2024 pour un montant total de **35 423,80 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13931

Adjudication du contrat pour la tonte des pelouses pour le Service des travaux publics –
secteur est pour les saisons 2024, 2025 et 2026

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
JIMMY RUEL	134 391,95 \$
GROUPE FERTI (FERTIBEAUCE INC.)	191 312,10 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **JIMMY RUEL**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **JIMMY RUEL** le contrat **pour la tonte des pelouses pour le Service des travaux publics – secteur est pour les saisons 2024, 2025 et 2026** pour un montant total de **134 391,95 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13932

Adjudication du contrat pour la tonte des pelouses pour le Service des travaux publics –
secteur ouest et Saint-Jean-de-la-Lande pour les saisons 2024, 2025 et 2026

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
JIMMY RUEL	93 072,25 \$
ENTREPRISE RWG INC.	100 091,17 \$
GROUPE FERTI (FERTIBEAUCE INC.)	155 609,68 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **JIMMY RUEL**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **JIMMY RUEL** le contrat **pour la tonte des pelouses pour le Service des travaux publics – secteur ouest et Saint-Jean-de-la-Lande pour les saisons 2024, 2025 et 2026** pour un montant total de **93 072,25 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13933

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande d'accessoires pour conduites d'aqueduc et d'égouts pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
J.U. HOULE LTÉE	278 293,90 \$
EMCO CORPORATION	310 784,93 \$
RÉAL HUOT INC.	331 894,41 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **J.U. HOULE LTÉE**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **J.U. HOULE LTÉE** le contrat **pour la fourniture sur demande d'accessoires pour conduites d'aqueduc et d'égouts pour une période de 12 mois** débutant le 15 avril 2024 pour un montant total de **278 293,90 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13934

Adjudication du contrat pour la fourniture d'équipements informatiques

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
9072-9203 QUÉBEC INC. (CYBER 3D)	48 138,41 \$
MICRO-LOGIC SAINTE-FOY LTÉE	54 475,16 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **9072-9203 QUÉBEC INC. (CYBER 3D)**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **9072-9203 QUÉBEC INC. (CYBER 3D)** le contrat **pour la fourniture d'équipements informatiques** pour un montant total corrigé de **48 143,02 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13935

Approbation du rapport annuel 2023 portant sur les activités couvertes par le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

ATTENDU : l'approbation du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC Beauce-Sartigan par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2016;

ATTENDU : que le schéma prévoit l'obligation de soumettre un rapport annuel portant sur les activités couvertes par le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve le rapport annuel 2023 préparé par le Service de la sécurité incendie tel que présenté et autorise qu'il soit transmis à la MRC Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13936

Acceptation des prévisions budgétaires 2024 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière

ATTENDU : que l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2024 soit des revenus prévus au montant de 814 106 \$ et des dépenses prévues de 1 619 855 \$, ce qui laisse un déficit de 805 749 \$;

ATTENDU : que ces prévisions doivent être adoptées par la Municipalité qui contribue pour 10% du déficit, soit pour la somme de 80 575 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les prévisions budgétaires 2024 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière pour un montant de 814 106 \$ en revenus et un montant de 1 619 855 \$ en dépenses pour un déficit de 805 749 \$ et une contribution de 80 575 \$.

QUE la somme de 80 575 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13937

Acceptation d'une directive de changement pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration

ATTENDU : que des ajustements mineurs ont eu lieu ou auront lieu pendant l'exécution du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration;

ATTENDU : que la directive de changement TC024 est recommandée par le consultant Services EXP;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'autoriser la directive de changement TC024 pour

ces travaux au montant de 4696,68 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la directive de changement suivante :

- TC024 : ajout de GIRTS manquants 4696,68 \$

QUE la somme de 4696,68 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 859-2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13938

Adoption de la politique concernant diverses installations temporaires sur les terrains appartenant à la Ville

ATTENDU : une demande pour aménager temporairement une structure à l'espace Carpe Diem;

ATTENDU : qu'il y a lieu d'adopter une politique pour permettre et encadrer l'installation temporaire de ce genre de structures seulement sur les terrains appartenant à la Ville afin de faciliter et bonifier l'offre de service et la logistique des activités;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte la nouvelle politique concernant diverses installations temporaires sur les terrains appartenant à la Ville telle que proposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13939

Adoption de la politique de développement durable

ATTENDU : que l'environnement dans un contexte de changements climatiques est une composante essentielle au maintien de la qualité de vie;

ATTENDU : que la Ville reconnaît sa responsabilité en matière d'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens. À ce titre, elle doit être un modèle d'initiatives pour ses citoyens qui ont aussi leur rôle à jouer;

ATTENDU : qu'il y a lieu d'adopter une politique pour être un modèle d'initiatives pour les citoyens;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte la nouvelle politique de développement durable telle que proposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13940

Appui au Pavillon du cœur Beauce-Etchemin dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

ATTENDU : la demande d'appui du Pavillon du cœur Beauce-Etchemin qui déposera une demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air pour son projet d'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et vieillissantes;

ATTENDU : que ces modifications pourront bénéficier aux citoyens de la ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil municipal appuie le Pavillon du cœur pour le projet *Une place égale pour tous* afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

QUE le conseil municipal s'engage, si requis, à conclure une entente de service avec le Pavillon du cœur pour le projet *Une place égale pour tous* afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13941

Appui au Règlement d'emprunt numéro 2023-93 de la MRC de Beauce-Sartigan

ATTENDU : que la MRC de Beauce-Sartigan a entrepris des démarches visant à procéder à la réfection de son centre administratif, lequel est situé au 2727, boulevard Dionne, à St-Georges;

ATTENDU : que ce projet bénéficiera d'une aide gouvernementale dans le cadre du PRACIM laquelle a été confirmée le 23 janvier 2023 (dossier no : 203474);

ATTENDU : que le projet de règlement a été déposé et adopté à sa séance du 24 novembre 2023;

ATTENDU : que l'avis de motion dudit règlement a été dûment donné lors de sa séance tenue le 24 novembre 2023;

ATTENDU : que le conseil des maires de la MRC a adopté la version finale du règlement 2023-93 le 21 février 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil avise la MRC de Beauce-Sartigan que le conseil appuie le Règlement no 2023-93 décrétant une dépense de 3 798 644 \$ et un emprunt de 3 221 049 \$ pour la réalisation de travaux de réfection du centre administratif de la MRC de Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13942

Engagement de la Ville auprès de la Société d'habitation du Québec dans le cadre du Programme d'habitation abordable du Québec

ATTENDU : que la Société immobilière communautaire de Beauce a reçu une autorisation préliminaire pour son projet présenté à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme d'habitation abordable du Québec (PHAQ);

ATTENDU : qu'il y a lieu de confirmer l'engagement de la Ville à contribuer financièrement à la hauteur de 40 % de la subvention de base de la Société d'habitation du Québec, soit pour une somme estimée à 2 966 057 \$ au Programme d'habitation abordable du Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme auprès de la Société d'habitation du Québec, son engagement à contribuer financièrement à la hauteur de 40 % de la subvention de base de la Société d'habitation du Québec, soit pour une somme estimée à 2 966 057 \$ au Programme d'habitation abordable du Québec.

QUE le maire et la greffière soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13943

Demande de dérogation mineure pour le lot 2 995 984 situé sur la 125^e Rue

ATTENDU : la demande du requérant qui désire aménager une aire de stationnement devant la façade principale d'un multifamilial projeté;

ATTENDU : que la configuration particulière du terrain ne permet pas de construire près de la rue et d'aménager le stationnement de côté ou à l'arrière;

ATTENDU : que cette demande nécessite une dérogation mineure et qu'elle respecte les conditions et critères prévus au *Règlement numéro 831-2022 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU : que, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière a fait publier un avis le 14 février 2024 dans le journal L'Éclaireur Progrès;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure suivante pour le lot 2 995 984 situé sur la 125^e Rue :

- Permettre d'aménager une aire de stationnement devant la façade principale d'un multifamilial projeté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13944

Nomination de 2 membres au comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU : que le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme limite la durée maximale des renouvellements de mandat;

ATTENDU : que les mandats de MM. Gérard Jacques et Marc Larochelle sont échus depuis le 1^{er} mars 2024;

ATTENDU : qu'il appartient au conseil municipal de nommer ces personnes;

ATTENDU : l'intérêt démontré par Mme Andrée Rancourt ainsi que par M. Jimmy Turcotte à siéger sur ce comité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme Mme Andrée Rancourt et M. Jimmy Turcotte à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 12 mars 2024 au 12 mars 2026.

QUE ce conseil adresse ses plus sincères remerciements à MM. Gérard Jacques et Marc Larochelle pour l'excellent travail qu'ils ont accompli au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13945

Vente d'un terrain dans le parc industriel du secteur ouest à GESTION YCKS INC.

ATTENDU : la demande de Gestion YCKS inc. d'acquérir un terrain situé dans le parc industriel du secteur ouest, soit le lot numéro 6 605 757 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de vendre à Gestion YCKS inc. au prix de 112 806,40 \$ plus toutes les taxes applicables un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE-SEPT (6 605 757)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Béatrice Rodrigue, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13946

Embauche de personnel à l'entretien ménager pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à l'entretien ménager pour le centre de ski pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de MM. David Bédard-Dulac et Raphaël Soulière-Fabre à titre d'employés à l'entretien ménager selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour les périodes prévues au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13947

Embauche de 2 pompiers au Service de la sécurité incendie

ATTENDU : le besoin d'embaucher des pompiers à temps partiel au Service de la sécurité incendie afin d'assurer une relève de la brigade;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche de Mme Élisabeth Dion et M. Gabriel Emond à titre de pompiers à temps partiel au Service de la sécurité incendie, selon les conditions de travail de la convention collective des pompiers, et ce à compter du 12 mars 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13948

Embauche de personnel à l'entretien ménager pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à l'entretien ménager pour le centre de ski pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mmes Rachel Dallaire et Mélanie Hartshorne à titre d'employées à l'entretien ménager selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour les périodes prévues au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2024

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de février est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un animateur pour la période du 29 février 2024 au 1^{er} avril 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné

par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur la Table de concertation en logement social et communautaire, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur les négociations en cours avec le Service des loisirs et de la culture, par monsieur le conseiller Jean Perron sur une rencontre avec des citoyens concernant le prolongement de la 22^e Avenue et sur le Club de Hockey Beauce-Etchemins 2016, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur une réunion du Bercail, sur le Club de Hockey Beauce-Etchemins 2016 et sur le comité des fêtes de Saint-Georges, par madame la conseillère Manon Bougie sur le comité de travail et de suivi de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) et FAMILLE, sur Transport Autonomie Beauce-Etchemins et sur le comité de la Finale des Jeux du Québec – Été 2027, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur les négociations en cours avec les pompiers et par monsieur le maire Claude Morin sur une conférence de presse pour le Festival beauceron de l'Érable et une conférence de presse pour Expo Habitat Beauce.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Anne-Marie Roy, présidente du Club de natation régional de Beauce, expose la situation actuelle des nageurs qui ne sont pas en mesure de pratiquer adéquatement leur sport en prévision des compétitions à venir. Elle demande également quelles sont les obligations de la Ville envers le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin concernant l'utilisation de la piscine et, consciente du personnel limité, s'il est possible de donner priorité aux utilisateurs citoyens, notamment les membres du Club de natation considérant les compétitions de haut niveau à venir. Monsieur le maire Claude Morin confirme que des discussions ont eu lieu en comité général spécial entre les élus ce jour relativement à cette problématique et que nous allons vérifier si cela est possible.

M. Robert Lejeune émet des commentaires sur les négociations en cours avec le Service des loisirs et de la culture.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 17, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par monsieur le conseiller Serge Thomassin, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

CYNTHIA RODRIGUE
Assistante-greffière
